



IFRAM - INFO

LA LETTRE DU PÔLE D'INNOVATION POUR L'ARTISANAT DES MÉTAUX

n°21 - novembre 2008

Au sommaire :

- ▶ Quelques brèves de Fèvres...
- ▶ Enjeux et menace sur le titre professionnel de ferronnier
- ▶ Alliages fusibles CERRO®
- ▶ Alliages de brasure sans plomb
- ▶ Réglementation vis-à-vis des fumées et poussières
- ▶ Portrait d'un artiste : Patrice Mesnier
- ▶ L'agenda des évènements à ne pas manquer !

Le Pôle national d'Innovation pour l'Artisanat des Métaux, souhaite vous apporter par cette lettre, toutes les informations pratiques liées à votre profession. Ce bulletin mensuel permet de vous informer régulièrement sur l'actualité du moment et sur des thématiques spécifiques à vos métiers. Pour vous abonner, connectez-vous sur www.ifram.fr

Quelques brèves de Fèvres...

▶ TPE-PME en 2007

La DCASPL a mis à jour au mois d'août les données statistiques relatives aux TPE et PME pour l'année 2007. Des tableaux de données établissent un état de l'importance des TPE-PME dans l'économie nationale et dans les économies régionales, par taille et secteur, précisent les caractéristiques de l'emploi salarié dans ces catégories d'entreprises et proposent enfin des données sur les créations d'entreprises et les entreprises individuelles. Des données européennes de comparaison sont également proposées. Retrouvez toutes ces données en cliquant [ici](#).

▶ La transmission d'entreprise plus facile pour tous

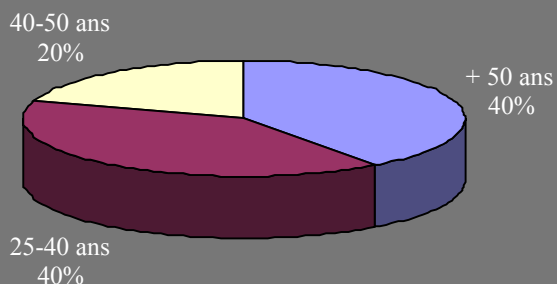
Le 9 octobre dernier, l'Etat, les réseaux consulaires, les experts comptables, les notaires et l'APCE, ont signé une charte visant à améliorer le processus de transmission d'entreprise. Cette charte, intitulée "La transmission : une ambition pour l'entreprise", propose deux mesures pour faciliter le financement de la transmission des petites et moyennes entreprises. Tout d'abord, le plafond du "Contrat de Développement Transmission" proposé par Oséo passe de 240 000 euros à 400 000 euros. Ensuite, les fonds propres de la SIAGI, société de caution mutuelle filiale des chambres de métiers et de l'artisanat, vont être renforcés de 3 millions d'euros. Par ailleurs, Hervé Novelli a annoncé la mise en place d'un système d'aide et d'accompagnement à la transmission d'entreprise par l'APCE. Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site du [Minete](#).

▶ Prix OFQJ-SEMA

L'objectif de ce prix est de permettre au jeune lauréat français d'acquérir une expérience professionnelle à l'international par la réalisation d'un projet de coopération franco-québécoise. Ce projet sera développé au cours d'un séjour au Québec de 1 à 3 mois. Le lauréat reçoit une dotation de 3000 € pour la réalisation du projet. La date limite de dépôt de candidatures est fixée au 27 février 2009. Renseignements : Camille Bidaut – Tél.: 01 55 78 86 10.

Enjeux et menace sur le titre professionnel de ferronnier

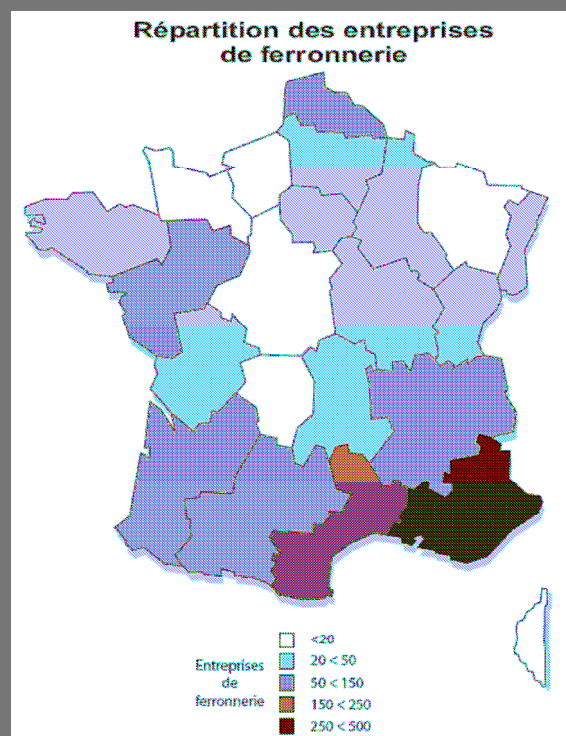
Les Titres Professionnels ont une durée de vie moyenne d'environ cinq ans. Ensuite, ils sont reconduits, modifiés ou arrêtés. Dans tous les cas de figure, il est essentiel que cela se décide en concertation avec la profession concernée. C'est dans cet objectif que la direction de l'ingénierie AFPA à Toulouse a proposé une enquête en septembre dernier sur le métier de ferronnier dans le cadre de la reconduction du titre professionnel de ferronnier, enquête diffusée via la revue FÈVRES. Malgré une diffusion massive, les retours présentent une quantité équivalente à 10 % des espérances. Nous vous proposons ici l'analyse des résultats et un retour sur la réflexion à propos des enjeux de la certification par le ministère de l'emploi.



Suite à un premier recensement, on dénombre environ 1300 entreprises de ferronnerie en France. Les entreprises de ferronnerie sont les plus représentées dans les régions de l'Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes. A titre d'exemple, la région PACA concentre 21% des entreprises de ferronnerie tandis que le Languedoc-Roussillon en recense 12%. Il n'y a pas à ce jour d'appellation contrôlée pour ce métier. L'enseigne «ferronnier» et surtout «ferronnier d'art» apporte une image positive au public.

Le ferronnier est principalement un entrepreneur indépendant. Il travaille plutôt seul ou au mieux avec 1 à 5 salariés. En majorité, le responsable d'une entreprise de ferronnerie est un homme de moins de 50 ans. Son activité « ferronnerie » représente la totalité de son chiffre d'affaires. Lorsque cette activité n'est pas de 100%, elle pèse à minima 50 % et le complément correspond à des productions de métallerie. Le niveau d'étude initial du dirigeant est souvent un niveau V, mais certains ont un niveau supérieur (niveau III, soit bac +2).

Selon les réponses des ferronniers sondés, les compétences les plus utilisées sont : adapter une structure en ferronnerie avec le style de la construction ; fabriquer des éléments forgés ; assembler des éléments forgés ; forger des éléments de décoration. Cela traduit le fait que la fabrication des ouvrages de ferronnerie suivant un style défini représente le cœur de métier du ferronnier. Cette activité rime avec authenticité, originalité et personnalisation du travail. Les compétences «réaliser des châssis fixes et ouvrants», «fabriquer des éléments d'ossature au rampant» relèvent plutôt de l'activité de métallier et sont des compétences utilisées comme moyen technique pour parfaire l'objet. Peu utilisées, ces compétences s'avèrent toutefois indispensables pour mener à bien les différentes activités du ferronnier. Les objets et mobilier de décoration en ferronnerie sont un faire-valoir de la profession, vecteur d'une image porteuse sur le marché. Même si une minorité affirme «étudier et réaliser des éléments de lustrerie», la majorité déclare ne pas utiliser cette compétence. Les activités prépondérantes qui apparaissent dans l'enquête sont la fabrication des éléments de décoration intérieure et/ou extérieure de façon artisanale d'une part, et la pose des éléments de décoration extérieure d'autre part.



Globalement, l'enquête a conforté les hypothèses d'analyse de l'emploi. L'AFPA a ainsi élaboré le cahier des charges de certification en distinguant les compétences essentielles pour accéder à l'emploi des compétences pour démarrer et des compétences acquises uniquement par l'expérience, afin de pouvoir proposer à la commission nationale spécialisée les deux référentiels de l'emploi : la description et la certification. Le détail des compétences retenues sera transmis après le premier avis du ministère, soit en fin d'année 2008. (Source AFPA)

Alliages fusibles CERRO®

Marques déposées CERRO®, ces alliages fusibles non-ferreux à base de bismuth, sont à bas point de fusion (38 à 200 °C), avec dilatation ou contraction au refroidissement. Fabriqués exclusivement à partir de métaux de première fusion haute pureté, et systématiquement contrôlés, ils sont peu oxydables et réutilisables. Ces alliages sont disponibles en lingots d'un kilo environ (autre conditionnement sur demande : baguettes, lingots, jets, fils, etc). Il existe également d'autres alliages fusibles sur demande : alliage de Wood, de d'Arcet, etc. Commande uniquement à partir de 100 kg. www.bertrandias.fr



Alliages de brasure sans plomb



Fabricant de produits de brasure tendre, de flux, de décapants, de crèmes à braser..., MBO propose une large gamme de produits de soudure sans plomb, en conformité avec les nouvelles directives européennes. Tous ses alliages sont élaborés à partir de métaux de très haute pureté et de première fusion, obtenus par des procédés rigoureusement contrôlés, garantissant l'absence d'oxydes. Alliages sans plomb et solutions économiques, les alliages MBO sont compatibles avec tous les équipements de soudage, les creusets à étamer, les machines d'étamage électrolytique... www.mbosolder.com

Réglementation vis-à-vis des fumées et poussières

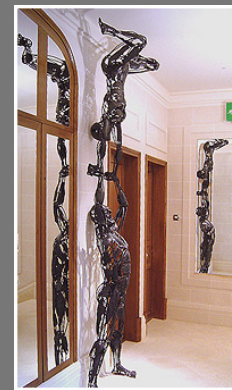
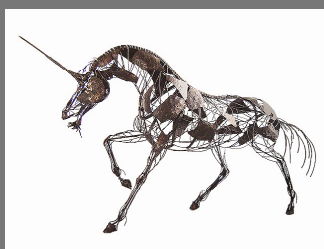
Tout d'abord, vis-à-vis du voisinage, les prescriptions relatives au captage et à l'épuration des rejets dans l'atmosphère sont fixées comme suit : « Les installations susceptibles de dégager des fumées, gaz, poussières ou odeurs doivent être munies de dispositifs permettant de collecter et canaliser autant que possible les émissions. Le débouché des cheminées doit être éloigné au maximum des habitations et ne pas comporter d'obstacles à la diffusion des gaz (chapeaux chinois...). Le point de rejet doit dépasser d'au moins 3 mètres les bâtiments situés dans un rayon de 15 mètres. » Les installations non classées, qui ne sont pas (ou peu) sources de dangers ou de pollutions sont soumises au règlement sanitaire départemental appliqué par les maires. En effet, le maire dispose, en application du Code de la santé publique, de pouvoirs de police qui lui permettent d'exiger de l'exploitant le respect du voisinage. Par ailleurs, depuis la loi du 2 août 1961, les odeurs sont considérées comme faisant partie des pollutions atmosphériques. L'article 1^{er} de cette loi stipule en effet que « les établissements industriels, commerciaux, artisanaux ou agricoles devront être construits, exploités ou utilisés de manière notamment à éviter les pollutions de l'atmosphère et les odeurs qui incommode la population. »

Ensuite, d'un point de vue de l'intérieur de l'atelier, la ventilation générale peut être naturelle, mixte ou entièrement mécanique. Cette dernière est obligatoire si le local présente une pollution spécifique (locaux dans lesquels des substances dangereuses ou gênantes sont émises sous forme de gaz, vapeurs, aérosols solides ou liquides autres que celles qui sont liées à la seule présence humaine). Dans ce cas, le débit minimal d'air neuf à introduire dans l'atelier par occupant est de 45-60 m³/h et les concentrations moyennes en poussières totales et alvéolaires de l'atmosphère inhalée par une personne, évaluées sur une période de huit heures, ne doivent pas dépasser respectivement 10 et 5 mg/m³ d'air (article R 232-5-5 du Code du Travail).

A titre d'exemple, toutes les forges à charbon doivent être raccordées à un conduit de cheminée. Il est conseillé une section minimale d'évacuation de 225 mm de diamètre pour un unique foyer, et de 250x250 mm² pour l'évacuation simultanée de 2 foyers. Par ailleurs, une hauteur minimale de cheminée de 5 m est préconisée, tout en évitant les coudes à angle droit (préférer les coudes à 30 ou 45 degrés). Pour ceux qui souhaitent s'installer en milieu urbain, le mieux est d'opter pour la forge à gaz qui ne présente pas les inconvénients de pollution des forges à charbon.

Portrait d'un artiste : Patrice Mesnier

Né à Paris en 1945, Patrice Mesnier est sculpteur contemporain animalier. La fibre artistique transmise par son père, Paul Mesnier, cinéaste, et sa mère, Andrée Servilanges, comédienne, se révèle très jeune, et à 14 ans, il entre à l'Académie Julian. Il découvre la sculpture en compagnie de Jean Tinguely et Nicky de Saint Phalle, dans l'ancien atelier du célèbre Brancusi, et devient l'élève du sculpteur Del Debbio. Après quelques recherches, il choisit son matériau : le métal. C'est en effet dans le métal brut martelé, soudé et patiné qu'il donne vie à des représentations uniques toujours en mouvement. Installé dans l'Oise, il sculpte l'impalpable, la vie, l'émotion d'une attitude, l'âme d'un être vivant. Entre réalisme et poésie, il laisse son empreinte dans l'art contemporain figuratif. www.art-metal-sculpture.eu



L'agenda des événements à ne pas manquer !

• Du 4 au 7 novembre 2008 : MIDEST

Tous les ans avec 2000 exposants et près de 50000 visiteurs, ce salon mondial de la sous-traitance industrielle concerne en partie la transformation et le travail des métaux, ainsi que les traitements de surfaces et de finition. Paris-Nord Villepinte. www.midest.com

• Du 6 au 9 novembre 2008 : Salon International du Patrimoine

Ouvert à tous les domaines de la vie patrimoniale, alliant culture et économie, le Salon International du Patrimoine Culturel est la vitrine des métiers d'excellence et des savoir-faire. Pour la 14^{ème} année consécutive le Salon accueillera à Paris plus de 150 restaurateurs du patrimoine d'hier et artisans du patrimoine de demain. www.patrimoineculturel.com

• Du 18 au 21 novembre 2008 : Metal Expo

Ce salon international des métalliers organisé tous les deux ans, accueille près de 30000 visiteurs et plus d'une soixantaine d'exposants. Paris Expo-Porte de Versailles. www.metalexpo.com

• Du 28 au 30 novembre 2008 : Salon des artisans d'art du Tarn

Plus de 85 professionnels des métiers d'art vous invitent à ce grand rendez-vous en Midi-Pyrénées pour découvrir des œuvres inédites, des créations originales et des savoir-faire en métiers d'art. Pour cette 20^{ème} édition, les artisans d'art sont toujours fidèles au rendez-vous avec autant de passion et de créativité. www.creamip.com

• Du 3 décembre au 7 décembre 2008 : Le Carrousel des Métiers d'art et de Création

Organisé par la Chambre Régionale de Métiers et d'Artisanat IDF, ce salon offre une grande variété d'artisanat d'art français : pièces uniques, petites séries, métiers rares. 4 secteurs: créateurs, décorer, plaire, offrir. Paris, Carrousel du Louvre.

• Jusqu'au 19 novembre 2008 : «Le tournage d'art, une technique d'ouverture»

Ouverte à la fois sur les arts décoratifs et les autres techniques, cette exposition didactique met en perspective historique et technique ce savoir-faire, valorisé à travers des créations contemporaines et innovantes, une approche chronologique, réalisée en partenariat avec la section « tournage d'art » de l'école Boule et des films spécialisés. Galerie de la SEMA, Viaduc des Arts, 23 avenue Daumesnil, 75012 Paris.

IFRAM - Pôle national d'Innovation pour l'Artisanat des Métaux

Rédaction : Nicolas Duez, Éric Quentin

2973, route de Duclair, 76360 VILLERS-ECALLES - Tél : 02 35 64 42 30 - Fax : 02 35 61 56 97

Internet : www.ifram.fr / Email : ifram@ifram.fr

